https://radiodeclic.fr

L'ACT Radio-Déclic recherche son

RESPONSABLE COORDINATEUR

Déclic FM est une radio associative gérée par l'Association Association pour la Communication en Terres de Lorraine.
Son activité est centrée sur l'éducation aux médias.
Elle ancre son action dans le champ de l'éducation populaire.

La zone d'action de l'association se situe dans le Sud-Ouest Meurthe-et-Mosellan et correspond à la zone de diffusion de Déclic FM.

MISSIONS

Il pilote le fonctionnement et les projets de la radio, en impliquant l'ensemble du personnel et les bénévoles conformément aux valeurs de l'association déclinées dans le projet associatif. A ce titre :

- Pilote l'équipe salariée (5 personnes) et coordonne ses différentes tâches et missions
- Organise le travail de l'équipe salariée : animation des réunions d'équipe, répartition des tâches, planning de travail, planification des congés
- Participe aux instances de l'association à la demande
- Peut représenter l'association et/ou la radio auprès des partenaires
- Participe à la recherche de financements, à l'élaboration de dossiers et à la préparation du budget. À ce titre, il apporte notamment le plus grand soin à la constitution du dossier du FSER
- Anime des actions radiophoniques ou d'éducation aux médias
- Assure le suivi et le contrôle des programmes diffusés
- Rend compte de l'exécution de son travail et informe le CA des points forts et des points faibles dans la mise en œuvre des activités de la radio.

Il est placé sous l'autorité hiérarchique d'une personne dûment mandatée par le conseil d'administration.

Lieu de travail principal : Maison de la communication 54840 Villey le Sec

CONNAISSANCES, QUALITES REQUISES OU à ACQUERIR, expériences souhaitées

- Compétence et expérience en développement et animation de projets
- Compétence et expérience en pilotage d'équipe
- Connaissance en outil radio et web
- Connaissance en gestion budgétaire et administrative
- Connaissance du territoire de diffusion
- Qualité relationnelle forte
- Véhicule et permis de conduire indispensables

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Rémunération sur la base de l'indice 174 de la convention collective de la radiodiffusion soit un montant mensuel brut fixe de 2200 €
- 35 heures / semaine.
- Réunions en soirée et travail le week-end possibles.

CANDIDATURE

CV, lettre de motivation à adresser par courriel à
coordination@radiodeclic.fr
Avant le 20 février 2023.